Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Report possible des ABATTEMENTS ?

Par DeuxiemeA

Bonjour à vous tous.

J'ai une question SVP au sujet des abattements dans le cadre d'une succession.

Suite au décès de ma mère, je vais percevoir en héritage la somme de 20000 ? . L'abattement étant de 100000 ?, je ne vais pas payer d'impôts de succession sur cette somme

100000 - 20000 = 80000 ? d'abattement non utilisés.

Mon père vit encore mais il s'inquiète pour sa propre succession

Ma question est la suivante :
Si mon père venait à mourir, l'abattement sur mes droits de succession serait-il de 100000 ? (père --> fils) ?
ou de 180000 ? (père --> fils + solde abattement non utilisé mère --> fils) ?

En d'autres termes, y a t-il report possible des abattements entre 2 successions successives au sein d'une même famille ?

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de belles fêtes.

Par janus2

Bonjour,
Non, ce sont 2 successions distinctes, pour chacune vous bénéficiez d'un abattement de 100000?.

Par DeuxiemeA

Merci pour ta réponse Janus2. J'ai une suite à mes réflexions et donc d'autres questions mais je vais plutôt ouvrir un autre poste.